



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE CARDIOLOGIE
ET DE PNEUMOLOGIE
DE QUÉBEC

PROCÉDURE

Code : PR-DRH-000-2

Direction responsable : Direction des ressources humaines

Approuvée par : Le comité des ressources humaines - CA

Adoptée par : S/O

Entrée en vigueur le : 17 septembre 2009

Révisée le : 31 janvier 2013

TITRE : Procédure concernant la mise en candidature, la sélection et la nomination des lauréats pour les catégories du Gala reconnaissance

1. OBJECTIFS

L'Institut a à cœur de reconnaître les personnes qui se démarquent par leurs compétences ou leurs habiletés remarquables. L'ensemble de notre personnel travaille sans relâche à fournir une prestation de service de qualité, visant à améliorer les conditions de vie de la clientèle. Cette marque de reconnaissance se veut une façon de souligner les efforts d'une personne ou d'un groupe de personnes œuvrant au sein de l'établissement.

Afin de faciliter le processus encadrant la mise en candidature, la sélection et la nomination des lauréats pour les catégories du gala, la présente procédure poursuit les objectifs suivants :

- définir les différentes catégories;
- préciser les critères de sélection;
- définir les modalités de mise en candidature et de nomination.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à toutes les personnes œuvrant à l'IUCPQ, le personnel syndiqué et non syndiqué, les cadres intermédiaires, supérieurs et hors cadres, les membres du CMDP, les résidents, les chercheurs, le personnel de la recherche et les bénévoles.

CONSULTATIONS

Conseil des infirmières et infirmiers

Conseil des infirmières et infirmiers auxiliaires

Conseil multidisciplinaire

Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Cadres

3. MARCHE À SUIVRE

3.1 Nature du prix

Les lauréats pour chacune des catégories reçoivent une distinction honorifique. Pour la catégorie Prix d'excellence, le nom du lauréat est ajouté au tableau du « Prix d'excellence de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ)».

3.2 Période de mise en candidature

La période de mise en candidature est de janvier à mars de chaque année. Les formulaires de mise en candidature doivent être acheminés à la Direction des ressources humaines avant la date d'échéance.

3.3 Processus de mise en candidature

Deux personnes doivent proposer la candidature d'une personne ou d'un groupe de personnes pour toutes les catégories du gala. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire de mise en candidature disponible à la Direction des ressources humaines ou sur l'intranet à la section *Environnement de travail/Reconnaissance*, dont copie est annexée à la présente procédure (annexe A). Le formulaire de mise en candidature comprend les éléments suivants :

- le ou les noms des candidats, le titre d'emploi, la direction, le programme, le service de la ou des personnes proposées;
- la signature des deux (2) personnes qui proposent;
- la date de réception du formulaire et la signature du receveur;
- les raisons pour lesquelles cette candidature est proposée.

Après analyse, la Direction des ressources humaines peut déplacer une candidature dans une catégorie autre que celle proposée. Également, elle s'assure que les personnes mises en nomination soient informées.

3.4 Processus de sélection pour toutes les catégories

Les candidatures sont analysées selon les critères de sélection établis pour chacune des catégories. Les membres du comité de sélection étudient chacun des dossiers jusqu'à ce qu'ils puissent en arriver à porter leur choix sur un lauréat. Les membres peuvent, si cela s'avère utile, prendre les moyens nécessaires afin de recueillir des renseignements supplémentaires concernant les candidatures.

Le comité de sélection choisit ou entérine les lauréats pour chacune des catégories et en informe le comité des ressources humaines du conseil d'administration.

Les membres du comité ne peuvent en aucun cas suggérer ou appuyer une candidature.

Un comité de sélection est mis en place par la Direction des ressources humaines et est composé de sept personnes, soit :

- un représentant du comité des ressources humaines du conseil d'administration, qui agit à titre de président du comité;
- un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, nommé par celui-ci;
- un membre du conseil des infirmières et infirmiers, nommé par celui-ci;
- un membre du conseil multidisciplinaire, nommé par celui-ci;
- un représentant local de l'association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS), nommé par celle-ci;
- un représentant des employés, autre que les catégories d'emploi déjà représentées, nommé par la Direction des ressources humaines (employés généraux et de bureau);
- un représentant de la Direction des ressources humaines.

3.4.1 Critères de sélection pour les catégories du gala

Catégorie 1 : Amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des services

Cette catégorie inclut des personnes ou groupes de personnes qui se sont distingués par l'élaboration, la mise en place ou la proposition d'idées novatrices ayant permis d'améliorer, de façon remarquable, la qualité, notamment par l'accessibilité, la continuité et la sécurité des services à la clientèle. Le ou les lauréat(s) de cette catégorie est (sont) choisi(s) par le comité de sélection.

Catégorie 2 : Gestion (cadres avec ou sans supervision d'équipe)

Cette catégorie inclut des personnes qui se sont démarquées par leur contribution significative à la mise en place d'un sain climat de travail, notamment par leur leadership mobilisateur, par leurs habiletés relationnelles ou par leur capacité à exprimer de la reconnaissance envers les autres. Le ou les lauréat(s) de cette catégorie est (sont) choisi(s) par le comité de sélection.

Catégorie 3 : Esprit d'équipe et de collaboration

Cette catégorie inclut des personnes ou groupes de personnes qui se sont démarqués par leur contribution significative à la réalisation de la mission de leur service, de leur unité de soins ou de leur département, notamment par leur disponibilité auprès de leurs collègues, par leur recherche constante d'amélioration des façons de faire ou par la proposition d'idées novatrices. Le ou les lauréat(s) de cette catégorie est (sont) choisi(s) par vote auprès du personnel.

Catégorie 4 : Engagement organisationnel

Cette catégorie inclut des personnes ou groupes de personnes qui se sont démarqués par leur implication soutenue au sein de leur équipe de travail ou de l'organisation, et ce, afin de contribuer au mieux-être des collègues ou de la clientèle de l'établissement. Le ou les lauréat(s) de cette catégorie est (sont) choisi(s) par vote auprès du personnel.

Catégorie 5 : Qualité de l'acte médical, dentaire ou pharmaceutique

Les candidats de cette catégorie se sont démarqués par leur contribution à l'avancement de la pratique médicale, dentaire ou pharmaceutique. Le lauréat de cette catégorie est choisi par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le comité de sélection en est informé.

Catégorie 6 : Recherche

Les candidats de cette catégorie se sont démarqués dans le domaine de la recherche par leur contribution exceptionnelle à l'avancement des connaissances grâce à des activités de recherche dans un cadre scientifique. Le lauréat de cette catégorie est choisi par la Direction de la recherche et le comité de sélection en est informé.

Catégorie 7 : Enseignement

Les candidats de cette catégorie se sont distingués par l'élaboration, la mise sur pied d'un programme d'enseignement, d'outils ou d'une approche novatrice ayant permis d'améliorer, de façon remarquable, la qualité des services aux étudiants. Le lauréat de cette catégorie est choisi par la Direction de l'enseignement et le comité de sélection en est informé.

Catégorie 8 : Bénévole de l'année

Un lauréat est nommé « bénévole de l'année » dans le cadre de la remise du Prix Charlotte Martin-Métivier lors d'une réception en leur honneur au mois de novembre. Ce lauréat sera mis en valeur lors du gala reconnaissance.

Catégorie 9 : Santé et mieux-être

Cette catégorie inclut des personnes ou groupes de personnes qui ont atteint leurs objectifs individuels ou collectifs en matière de santé et de mieux-être (activité physique, cessation tabagique ou autres). Le ou les lauréat(s) de cette catégorie est (sont) choisi(s) par le comité de sélection.

Catégorie 10 : Bons coups

Deux (2) lauréats sont choisis pour cette catégorie : un lauréat représentant le volet clinique et un autre représentant le volet administratif et de soutien.

Cette catégorie inclut des personnes ou des équipes ayant réalisé des démarches qui ont contribué à l'atteinte des objectifs d'amélioration des processus de travail et de la performance dans leur secteur. Les lauréats de cette catégorie sont choisis par le comité de sélection.

Catégorie 11 : Prix Relève

Cette catégorie inclut des personnes comptant moins de 5 ans d'expérience, reconnues pour leur influence positive dans le milieu, tant par leur manière d'être que par la qualité de leur travail ainsi que par leur implication exceptionnelle, leurs idées novatrices ou leurs participations aux activités de leur secteur et qui se démarquent par leur engagement envers la clientèle, leurs collègues. Les lauréats de cette catégorie sont choisis par le comité de sélection.

Catégorie 12 : Prix d'excellence

Cette catégorie vise à souligner les réalisations et les efforts remarquables des personnes qui, alliant des qualités personnelles à une grande compétence, ont apporté une contribution importante, et ce, depuis le début de leur carrière à l'Institut. Les candidats qui seront choisis devront posséder au moins cinq (5) années de service dans l'organisation. Le lauréat de cette catégorie est choisi par le comité de sélection.

4. RESPONSABILITÉ

La Direction des ressources humaines est responsable de l'application de la présente procédure.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette procédure est entrée en vigueur le 30 janvier 2013, suite à son approbation par le comité des ressources humaines du conseil d'administration ainsi qu'au comité de direction. Celle-ci est révisée à tous les trois ans.

6. ANNEXE

Annexe A : Formulaire de mise en candidature



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE CARDIOLOGIE
ET DE PNEUMOLOGIE
DE QUÉBEC

GALA RECONNAISSANCE

Édition 2013

Formulaire de mise en candidature

À transmettre avant 16 h, le 15 mars 2013

Mise en candidature

Personne ou groupe de personnes proposé : _____
Titre(s) d'emploi : _____
Direction, programme ou service : _____

Responsable du dossier de candidature

Nom du 1^{er} responsable : _____
Titre d'emploi : _____
☎ : _____
@ : _____

Nom du 2^e responsable : _____
Titre d'emploi : _____
☎ : _____
@ : _____

Catégories du Gala

Veillez consulter les critères de sélection en annexe

- | | | |
|--------------------------|--------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 1 | Amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des services |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 2 | Gestion (cadre avec ou sans supervision) |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 3 | Esprit d'équipe et de collaboration |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 4 | Engagement organisationnel |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 5 | Qualité de l'acte médical, dentaire ou pharmaceutique (réservée au CMDP) |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 6 | Recherche (réservée à la DRU) |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 7 | Enseignement (réservée à la DEU) |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 8 | Bénévole de l'année (réservée à l'Association des bénévoles) |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 9 | Santé et mieux-être |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 10 | Bons coups (volet clinique ou volet administratif et de soutien) |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 11 | Prix Relève (moins de 5 ans de service) |
| <input type="checkbox"/> | Catégorie 12 | Prix d'excellence |

Catégorie 1 : Amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des services

Cette catégorie inclut des personnes ou groupes de personnes qui se sont distingués par l'élaboration, la mise en place ou la proposition d'idées novatrices ayant permis d'améliorer, de façon remarquable, la qualité, notamment par l'accessibilité, la continuité et la sécurité des services à la clientèle. Le ou les lauréat(s) de cette catégorie est (sont) choisi(s) par le comité de sélection.

Catégorie 2 : Gestion (cadres avec ou sans supervision d'équipe)

Cette catégorie inclut des personnes qui se sont démarquées par leur contribution significative à la mise en place d'un sain climat de travail, notamment par leur leadership mobilisateur, par leurs habiletés relationnelles ou par leur capacité à exprimer de la reconnaissance envers les autres. Le ou les lauréat(s) de cette catégorie est (sont) choisi(s) par le comité de sélection.

Catégorie 3 : Esprit d'équipe et de collaboration

Cette catégorie inclut des personnes ou groupes de personnes qui se sont démarqués par leur contribution significative à la réalisation de la mission de leur service, de leur unité de soins ou de leur département, notamment par leur disponibilité auprès de leurs collègues, par leur recherche constante d'amélioration des façons de faire ou par la proposition d'idées novatrices. Le ou les lauréat(s) de cette catégorie est (sont) choisi(s) par vote auprès du personnel.

Catégorie 4 : Engagement organisationnel

Cette catégorie inclut des personnes ou groupes de personnes qui se sont démarqués par leur implication soutenue au sein de leur équipe de travail ou de l'organisation, et ce, afin de contribuer au mieux-être des collègues ou de la clientèle de l'établissement. Le ou les lauréat(s) de cette catégorie est (sont) choisi(s) par vote auprès du personnel.

Catégorie 5 : Qualité de l'acte médical, dentaire ou pharmaceutique

Les candidats de cette catégorie se sont démarqués par leur contribution à l'avancement de la pratique médicale, dentaire ou pharmaceutique. Le lauréat de cette catégorie est choisi par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le comité de sélection en est informé.

Catégorie 6 : Recherche

Les candidats de cette catégorie se sont démarqués dans le domaine de la recherche par leur contribution exceptionnelle à l'avancement des connaissances grâce à des activités de recherche dans un cadre scientifique. Le lauréat de cette catégorie est choisi par la Direction de la recherche et le comité de sélection en est informé.

Catégorie 7 : Enseignement

Les candidats de cette catégorie se sont distingués par l'élaboration, la mise sur pied d'un programme d'enseignement, d'outils ou d'une approche novatrice ayant permis d'améliorer, de façon remarquable, la qualité des services aux étudiants. Le lauréat de cette

catégorie est choisi par la Direction de l'enseignement et le comité de sélection en est informé.

Catégorie 8 : Bénévole de l'année

Un lauréat est nommé « bénévole de l'année » dans le cadre de la remise du Prix Charlotte Martin-Métivier lors d'une réception en leur honneur au mois de novembre. Ce lauréat sera mis en valeur lors du gala reconnaissance.

Catégorie 9 : Santé et mieux-être

Cette catégorie inclut des personnes ou groupes de personnes qui ont atteint leurs objectifs individuels ou collectifs en matière de santé et de mieux-être (activité physique, cessation tabagique ou autres). Le ou les lauréat(s) de cette catégorie est (sont) choisi(s) par le comité de sélection.

Catégorie 10 : Bons coups

Deux (2) lauréats sont choisis pour cette catégorie : un lauréat représentant le volet clinique et un autre représentant le volet administratif et de soutien.

Cette catégorie inclut des personnes ou des équipes ayant réalisé des démarches qui ont contribué à l'atteinte des objectifs d'amélioration des processus de travail et de la performance dans leur secteur. Les lauréats de cette catégorie sont choisis par le comité de sélection.

Catégorie 11 : Prix Relève

Cette catégorie inclut des personnes comptant moins de 5 ans d'expérience, reconnues pour leur influence positive dans le milieu, tant par leur manière d'être que par la qualité de leur travail ainsi que par leur implication exceptionnelle, leurs idées novatrices ou leurs participations aux activités de leur secteur et qui se démarquent par leur engagement envers la clientèle, leurs collègues. Les lauréats de cette catégorie sont choisis par le comité de sélection.

Catégorie 12 : Prix d'excellence

Cette catégorie vise à souligner les réalisations et les efforts remarquables des personnes qui, alliant des qualités personnelles à une grande compétence, ont apporté une contribution importante, et ce, depuis le début de leur carrière à l'Institut. Les candidats qui seront choisis devront posséder au moins cinq (5) années de service dans l'organisation. Le lauréat de cette catégorie est choisi par le comité de sélection.